

## Compte-rendu du CA du 5 février 2009

**Participants** : Christian Carrez - Christine Choppy - Christine Crochepeyre – Bruno Defude - Xavier Delord – Sylvie Desprès – Pascal Estrailier – Daniel Etiemble - Rémi Eyraud – Annie Geniet – Jean-Christophe Janodet – Pierre Lescanne – Hervé Martin - Jacques Mossières - Elisabeth Muriasco – Antoine Petit - Jean-Pierre Peyrin – Suzanne Pinson – Isabelle Simplot-Ryl

### 1 - Bulletin




Après un tour de table permettant aux nouveaux membres du CA de se présenter, le bilan du contenu du bulletin est établi. Les contributions doivent être transmises à Christine Crochepeyre et Christian Carrez au plus tard pour le 1<sup>er</sup> mars.

### 2 - Nouvelles du CNU

Daniel Etiemble fait le point sur la situation actuelle et revient sur les différents événements qui ont jalonné les derniers mois.



Valérie Péresse a convoqué le 15 janvier les présidents et vice-présidents des sections du CNU. Cette réunion intervenait après le lancement d'une pétition par la section 25 demandant le retrait du décret sur le statut des E/C. Cette pétition avait été signée par 70% des présidents et vice-présidents. La réunion a porté sur la réforme actuelle. Les questions posées, à une exception près, ont été très critiques.

Suite à cela, la 27<sup>ème</sup> section s'est réunie, le 27 janvier. 3 motions ont été votées à une large majorité :

-  Soutien de la pétition signée par les présidents et vice-présidents
-  Demande à la CP-CNU de ne pas accompagner la réforme en sa forme actuelle
-  Rétention des résultats des qualifications

A la date du CA, une douzaine de sections ont pris des positions similaires.

Lors de l'assemblée générale de la CP-CNU, deux motions ont été adoptées :

-  Demande du retrait du projet de décret
-  Non transmission des résultats de la seconde session des qualifications

La position de Specif est la suivante : il est préférable de demander une suspension du projet suivie d'une large concertation plutôt qu'un retrait pur et simple. Par ailleurs, il est souhaitable de maintenir un équilibre entre les promotions locales et les promotions nationales.

Le soutien aux motions du CNU est voté à l'unanimité.

Des problèmes spécifiques à la section 27 sont ensuite évoqués. Cette section est actuellement la plus grosse : elle correspond à 3300 E/C (pour comparaison, la section suivante correspond à environ 2000 E/C). Dans l'hypothèse de la mise en œuvre du décret, la section devrait examiner 825 dossiers chaque année, ce qui représente un travail d'autant plus lourd que des rapports d'une demi page devront être rédigés à l'intention des personnes évaluées. Des solutions doivent être trouvées pour permettre ce fort surcroît de travail. Une alternative serait de couper la section, mais la volonté de rester groupés est très forte. La section comporte certes de nombreux sous-domaines éventuellement relativement éloignés les uns des autres, mais aucun découpage n'est satisfaisant, et la communauté est soudée. Sa diversité est perçue comme une force. L'autre alternative est le doublement du nombre de membres du CNU

(passer à 96) avec un partage annuel des rôles (qualifications versus évaluation). Cela nécessiterait cependant de nouvelles élections, qui ne sont actuellement pas à l'ordre du jour. Le problème du fonctionnement au moins en période transitoire reste donc entier. Les CS des universités pourraient assurer l'interim.

Le problème de la rémunération (ou de la décharge) des membres du CNU reste également posé. Actuellement, les membres du CNU reçoivent 500 euros par an. Ils souhaiteraient que leurs rémunérations soient alignées sur celles des experts AERES (300 euros par jour ou décharge équivalente).

### **3 - Revue de presse et communication**

Le principe de l'hébergement par Specif de la revue de presse de Luc Bougé est adopté. Rémi Eyraud accepte d'être le correspondant de Specif auprès de Luc Bougé pour l'aider dans ce travail. Il est décidé d'inviter Luc Bougé au prochain CA.

De manière connexe, le problème de la diffusion de l'information est repensé. Il est décidé d'abandonner le principe de la diffusion via les correspondants, celle-ci ne fonctionnant pas de façon satisfaisante. La liste de correspondants n'est en effet pas à jour, et les correspondants ne sont pas tous actifs. Le travail réalisé par Isabelle Simplot-Ryl permet désormais de créer une liste des adhérents. Jean-Christophe Janodet se charge de l'élaborer. Les informations leur seront donc désormais adressées directement. Un récapitulatif des actions menées par Specif via le CA pourra également être régulièrement proposé aux adhérents.

### **4 - Mise en place du nouveau CA et du nouveau bureau**

Christine Choppy confirme qu'elle quitte ses fonctions de présidente. Hervé Martin propose sa candidature. Il présente la vision qu'il a des activités à venir de Specif. En ce qui concerne la recherche, il s'agit d'une part de poursuivre le dialogue entamé avec les directeurs d'unités, mais d'autre part de renouer avec l'ensemble des chercheurs, pour dégager des positions qui reflètent l'avis de la communauté dans sa globalité. Enfin, il souhaite que soit poursuivie la réflexion et la discussion autour d'un institut unique abritant la recherche en informatique. En ce qui concerne l'enseignement, il faut poursuivre la réflexion sur ce que sont les fondamentaux de l'informatique, revenir sur les contenus des formations, et sur les frontières de l'informatique. Enfin, en ce qui concerne la vie de l'association, l'effort doit être poursuivi en ce qui concerne la communication, en particulier pour la diffusion du travail réalisé par le CA vers les adhérents. Le problème de la représentativité de l'association reste critique, afin que Specif puisse avoir une réelle écoute au niveau des tutelles. D'autant que Specif peut (doit ?) être amenée à jouer un rôle important sur la définition de la position des E/C dans le paysage de la recherche.

Il est ensuite procédé au vote. Il y a 17 votants, Hervé Martin est élu à l'unanimité.

La constitution du bureau est ensuite discutée. La trésorière, Elisabeth Murisasco et la secrétaire, Annie Geniet, sont reconduites à l'unanimité. Pierre Lescanne souhaite poursuivre son action à l'internationale, et il est reconduit à l'unanimité dans ses fonctions de vice-président à l'internationale. Isabelle Simplot-Ryl est désignée à l'unanimité vice présidente recherche et Jean-Pierre Peyrin vice président enseignement. Chacun des vices présidents sera assisté d'une commission. Enfin, Jean-Christophe Janodet prend désormais en charge la gestion des adhésions.

### **5 - Prochains rendez-vous**

Le prochain CA se tiendra le jeudi 19 mars.

Une réunion des directeurs d'unités de recherche en lien direct avec l'actualité (institut unique et devenir du CNRS) est prévue début mars.

La commission enseignement quant à elle propose d'organiser une journée et demie les 27 et 28 mai sur le thème de l'évaluation des E/C. Une part importante de ces journées portera sur l'évaluation des activités d'enseignement et d'administration. Le CA de mai se tiendra le jeudi 28 mai après-midi.

Afin d'augmenter la représentativité de Specif, il est décidé de relancer les adhésions de personnes morales.

Enfin, le projet congrès se tiendra à Tours; Pascal Estrailier sera le correspondant de Specif pour l'organisation du colloque. Son expérience ainsi que le document rédigé par Sébastien Lefèvre serviront d'appui aux organisateurs locaux. Il est décidé d'inviter Pascal Makris lors du prochain CA.

## 6 - Instituts et CNRS

Pascal Estrailier est chargé de mission à la DGRI. Il participe dans ce contexte à l'élaboration d'un document d'orientation de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation sur le thème "Numérique et calcul intensif", ainsi qu'à la réflexion générale sur la structuration du système de recherche (contrat objectifs et moyens). Dans ce cadre, il a pu constater que les avis sont partagés quant à la pertinence d'un institut unique. Le CNRS lui semble peu enclin à changer les contours de ses instituts. Par ailleurs, les directeurs de laboratoire de 61<sup>ème</sup> section ne voient pas l'opportunité de la création de cet institut. Or le regroupement 27<sup>ème</sup> – 61<sup>ème</sup> était au cœur de l'argumentation.

Le ministère souhaiterait que Specif prenne position, afin d'étayer le débat.

L'existence d'un institut STI plutôt que ST2I semble souhaitable. Ce pourrait être le premier jalon en vue de la création de l'institut unique préconisé par le rapport Cousineau. L'institut STI serait alors l'interlocuteur naturel de l'INRIA dans cette démarche de fusion. L'autre atout de cet institut STI serait la reconnaissance de l'informatique comme une vraie science, cela lui assurerait la vraie visibilité à laquelle la communauté aspire. Cela apporterait également une meilleure clarté pour les distributions ciblées des moyens du ministère. Cela étant, il peut apparaître délicat de s'immiscer dans la politique interne du CNRS. Est-ce le rôle de Specif ?

Quant au rapport Cousineau, il est le fruit du travail d'un groupe jugé non représentatif, et n'est probablement pas réalisable à si brève échéance.

On peut cependant s'inquiéter de ce que ce manque de visibilité de l'informatique soit une spécialité française. Cette habitude vieillotte de mettre l'informatique avec d'autres disciplines sans liens réels avec elle ne se retrouve pas dans les autres pays, et cela peut être préjudiciable à la discipline. Nous avons donc intérêt à réclamer pour l'informatique une place de science autonome à part entière.

En terme de moyens, il est décidé d'organiser une réunion des directeurs de laboratoires sur ce thème. Un texte sera par ailleurs diffusé, et les personnes ne pouvant participer à la réunion seront invitées à se prononcer par mail. Le CA se prononce à l'unanimité en faveur d'un institut STI au sein du CNRS. La position officielle sera arrêtée après la consultation des laboratoires.